

Contrat légumes, Antoine Ducoulombier

Date limite de remise du contrat : 01/06/2015*

(*Réponses urgentes dans la semaine qui précède !!!)

Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.

Le consommateur a pris connaissance de la charte

AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP
 - à régler d'avance l'achat de ses produits.
 - à prendre en compte les aléas de production
 - à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
 - à participer à la réunion bilan avec les producteurs.
- Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Le producteur, Antoine Ducoulombier, a pris

connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à être présent le lundi de 18 h 30 à 19 h 30 sur le lieu de distribution, maison Oihartzuna.
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement du contrat.

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent

Signature du producteur

Le / / 2015

Infos membre :

Nom :

Téléphone/mobile :

courriel :

livraisons	panier	En 1 chèque de*	Ou n chèques*	soit n-1 chèques de*	Le dernier étant de*
27	8	216 €	6	36.00 €	36.00 €
27	12	324 €	6	54.00 €	54.00 €

(* entourer les bonnes cases pour le règlement) (N.B. : TVA à 5,5% incluse dans les prix)

Montant du contrat pour 27 distributions, du 01/06/2015 au 30/11/2015 inclus.

Tous les chèques sont remis au gérant de contrat (coordonnées ci-dessous) au moment de la signature des contrats.

Les chèques sont établis à l'ordre du producteur Antoine Ducoulombier

Fermoscopie :

Synthèse	Situation actuelle	Évolutions envisagées à N+2
Historique du producteur	<p>Formation d'une année complète au CFA d'Hasparren (BPREA bio) avec les 2/3 du temps à travailler chez un maraîcher et un producteur de plantes pour Antoine.</p> <p>Formation d'une année au CFPPA de Lannemezan (BPREA bio) avec une pratique en plantes médicinales à Nyons (Drôme) et en arboriculture à Metz pour Elsa.</p> <p>Recherche de terre pendant presque un an.</p>	<p>Installation d'Elsa.</p> <p>Ajout de deux ateliers : plantes médicinales et poules pondeuses.</p>
Structure et productions	<p>Installation individuelle (Antoine).</p> <p>Maraîchage sur 8 000 m² dont 750 m² de serre.</p>	<p>Création d'un GAEC à deux (Elsa et Antoine)</p> <p>Augmentation des surfaces si la production n'est pas suffisante.</p>
Employés	Aucun.	Aucun.
Les pratiques de production	<p>Suivi du cahier des charges bio depuis avril 2014.</p> <p>Pas d'utilisation d'herbicides ni d'engrais chimiques de synthèse.</p> <p>Mise en place de rotation. Observation des cultures. Actions préventives plutôt que curatives.</p>	La conversion des parcelles de maraîchage prendra fin en avril 2016.
Qualité du produit	Légumes bio.	<p>Légumes, plantes médicinales et œufs.</p> <p>Les trois produits en agriculture biologique.</p>
Commercialisation	2 Amap (St Pée et Bidart), le marché de Ciboure le dimanche matin et quelques restaurateurs ou épiciers bio.	Éventuellement ajout d'une vente hebdomadaire sur la ferme quand nous aurons construit un bâtiment adapté.

AMAP de Saint Pée sur Nivelle : REÇU à compléter et conserver :

L'adhérent M de l'AMAP de Saint Pée sur Nivelle a confirmé son engagement d'achats de légumes correspondant à l'option ci-dessous, à l'ordre de **Antoine Ducoulombier**.

Montant du contrat pour 27 distributions, du 01/06/2015 au 30/11/2015 inclus.

Merci de veiller à fournir des coordonnées *mail* et *téléphone* en cas de besoin au début du formulaire du contrat.

Contact AMAP : Christine Chena, tel : 06 36 74 85 02 - chris.chena@orange.fr

ou Maika Yarzabal, tel : 06 17 14 61 31 - yarzabal.maika@gmail.com

coordinateur AMAP : Charles Lafond, tel : 06 03 20 46 13 - amap@charles-lafond.fr

livraisons	panier	En 1 chèque de*	Ou n chèques*	soit n-1 chèques de*	Le dernier étant de*
27	8	216 €	6	36.00 €	36.00 €
27	12	324 €	6	54.00 €	54.00 €